

Interdiction d'utilisation des prothèses de hanche avec une tête en céramique zircon

Une prothèse de hanche est un dispositif médical implantable dans le corps humain. Son rôle est de remplacer l'articulation naturelle de la hanche lorsque celle-ci ne fonctionne plus correctement.

Une prothèse de hanche se compose de trois parties :

- ▶ une partie qui se fixe sur le bassin, appelée cotyle ;
- ▶ une partie qui vient s'insérer dans le fémur, appelée tige fémorale ;
- ▶ une partie qui fait la jonction entre le cotyle et la tige fémorale, appelée tête fémorale.

Ces différentes parties sont assemblées par le fabricant qui en assure la commercialisation. Il peut avoir recours à un sous-traitant pour la fabrication d'une des parties composant la prothèse.

